



**Comté de Lotbinière  
Municipalité Saint-Sylvestre**

**Assemblée régulière** du conseil de Saint-Sylvestre tenue **le 4 décembre 2017** à 20 heures, à la Salle Bonne Entente, sous la présidence du maire, monsieur Mario Grenier, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

**Madame Nancy Lehoux, conseillère # 2**  
**Monsieur Roger Couture, conseiller #3**  
**Madame Sonia Lehoux, conseillère # 4**  
**Monsieur Étienne Parent, conseiller # 5**  
**Monsieur Steve Houley, conseiller # 6**

**Monsieur Gilbert Bilodeau, conseiller # 1, est absent.**

*\*\*\* les déclarations des dons ont toutes été déposées en date du 4 décembre 2017\*\*\**

**Résolution numéro 153-2017**  
**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**Résolution numéro 154-2017**  
**Adoption des procès-verbaux du 13 et 20 novembre 2017**

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Steve Houley et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux du 13 et 20 novembre 2017 soient adoptés tel que préparés par la secrétaire.

**Résolution numéro 155-2017**  
**Déterminer les dates de séances de conseil pour 2018**

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par Nancy Lehoux, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2018, qui se tiendront principalement le lundi et qui débiteront à 20 heures;

15 janvier	12 février	12 mars	9 avril	7 mai
4 juin	9 juillet	13 août	10 septembre	1er octobre
5 novembre	3 décembre			

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

### **Résolution numéro 156-2017**

#### **Dérogation mineure pour la Caisse Desjardins de la Nouvelle-Beauce pour le centre de service de St-Sylvestre**

Attendu qu'une demande de dérogation mineure a été déposée par la caisse Desjardins de la Nouvelle-Beauce, pour le centre de service de St-Sylvestre, concernant la marge latérale ainsi que la somme des latérales pour son immeuble situé au 820 rue Principale, que ces marges ne sont pas conformes à la réglementation municipale; que cette demande a été déposée suite à la production d'un certificat de localisation de la propriété, en prévision de la vente de celle-ci; que le comité consultatif en urbanisme a pris connaissance du dossier; que lors de la construction de l'immeuble, il n'y a pas eu de certificat d'implantation pour le bâtiment; que suite aux éléments transmis au dossier, le comité consultatif en urbanisme recommande d'accepter la dérogation mineure présentée; en conséquence, il est proposé par Roger Couture, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité que les membres du conseil municipal acceptent la demande de dérogation mineure présentée par la Caisse Desjardins de la Nouvelle Beauce, pour le centre de service de St-Sylvestre, situé au 820 rue Principale.

### **Résolution numéro 157-2017**

#### **Adoption du budget pour la Régie inter municipale des matières résiduelles de Beaurivage**

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Steve Houley et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre accepte le budget de la Régie Inter Municipale de Gestion des Matières Résiduelles de Beaurivage tel que présenté par le document budget 2018 de cette dernière.

### **Résolution numéro 158-2017**

#### **Entretien de la patinoire pour l'hiver 2017-2018**

Attendu que nous sommes en processus d'embauche pour un inspecteur municipal ; que nous avons placé une annonce dans notre journal local demandant des personnes intéressées à s'occuper de la préparation et de l'entretien de la patinoire pour l'hiver 2017-2018 ; qu'une personne a démontré de l'intérêt ; qu'une soumission a été déposée à cet effet ; que la municipalité a pris connaissance de cette soumission ; que la municipalité désire offrir ce service à ces citoyens ; il est proposé par Roger Couture, appuyé par Sonia Lehoux et résolu à

l'unanimité de confier la préparation et l'entretien de la patinoire pour l'hiver 2017-2018 à Mario Lemieux pour une montant de \$ 6000 plus taxes.

**Résolution numéro 159-2017**

**Uniformisation de la signification des constats d'infraction au long émis par les municipalités.**

**ATTENDU QUE** l'émission et la signification d'un constat d'infraction au long est une poursuite visant une sanction pénale, dont une sanction à un règlement municipal;

**ATTENDU QUE** le constat d'infraction au long est une procédure introductive d'instance dès sa signification;

**ATTENDU QUE** toute poursuite pénale se prescrit par un an à compter de la date de la perpétration de l'infraction;

**ATTENDU QU'EN** vertu de l'article 19 du Code de procédure pénale la signification d'un acte de procédure prescrite dans ce code peut être fait au moyen de la poste ou par un agent de la paix ou un huissier;

**ATTENDU QUE** le greffe de la Cour municipale se charge de la signification d'un constat d'infraction au long;

**ATTENDU QUE** le greffe de la Cour municipale utilise le moyen de la poste certifiée, pour signifier un constat d'infraction;

**ATTENDU QUE** les frais pour la signification d'un constat d'infraction par huissier sont coûteux et sont à la charge des municipalités;

**ATTENDU QUE** le greffe de la Cour municipale demande d'uniformiser la procédure de signification pour une meilleure administration et gestion;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Roger Couture et appuyé par Étienne Parent

**D'AUTORISER** le greffe de la Cour municipale à faire trois (3) tentatives par poste certifiée pour signifier le constat d'infraction à moindre coût;

**D'AUTORISER** le greffe de la Cour municipale qu'à défaut d'être dans l'impossibilité d'effectuer cette signification après trois (3) tentatives par poste certifiée, de transmettre cette signification au service d'un huissier sans avis et aux frais de la municipalité;

**D'AUTORISER** le greffe de la Cour municipale à utiliser les services d'un huissier dans une mesure d'urgence, lorsque le délai est restreint dans le temps et qu'il est impossible de signifier le constat d'infraction par poste certifiée le tout aux frais de la municipalité.

**Résolution numéro 160-2017**

**Don à la Guignolée du Club Lions Saint-Sylvestre**

Il est proposé par Steve Houley, appuyé par Nancy Lehoux et résolu à l'unanimité de verser un don au montant de \$ 50 au Club Lions Saint-Sylvestre pour la Guignolée du 2 décembre 2017.

**Résolution numéro 161-2017**

**Tarifification pour les installations septiques**

Attendu que depuis 2016, la MRC de Lotbinière supervise le fonctionnement du service de vidange de fosses septiques ; que la tarifification est établie par la MRC de Lotbinière ; attendu qu'il revient à chaque municipalité d'établir la procédure de taxation ; il est proposé par Roger Couture, appuyé par Steve Houley et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre continue d'appliquer, et ce, depuis la mise en place du service, la façon de taxer la vidange de fosse septique, dans le cas d'une résidence à logements, sur le même principe que les égouts dans le secteur urbain ; soit une vidange par logement.

**Résolution numéro 162-2017**

**Appui à Danielle Roy et Rhéol Bissonnette pour une demande à la CPTAQ**

Attendu que Mme Danielle Roy et M. Rhéol Bissonnette sont propriétaires des lots 4 449 253 à Saint-Jacques de Leeds, 4211726 et 4211727 à Saint-Sylvestre, totalisant 60,28 hectares;

Attendu que cette propriété comprend 30 hectares en culture (foin, pacage) et 30 hectares en boisé;

Attendu que les propriétaires ne sont pas producteurs agricoles;

Attendu que les seules activités agricoles effectuées sont le pacage d'animaux sur les parties non boisées, utilisation agricole rendue possible par la location des parcelles en culture à un producteur agricole voisin;

Attendu que les propriétaires désirent vendre une partie de la propriété, le lot 4 211 727 d'une superficie de 14,58 hectares;

Attendu que Terres et Forêts Nappert Inc est producteur forestier, propriétaire des lots 4 213 046 et 4 211 739 totalisant 29,27 hectares dans la municipalité de Saint-Sylvestre;

Attendu que ces lots sont boisés et contigus au lot 4 211 727;

Attendu que le morcellement, tel que demandé ne présente pas d'impact négatif sur l'agriculture pour les motifs suivants, à savoir :

- L'utilisation des lots en cause demeure agricole;
- Il vient consolider une entreprise agroforestière portant sa superficie de 29,27 hectares à 43,55 hectares;
- La superficie conservée par les propriétaires totalisera 45,7 hectares;
- Il n'y a pas de création de nouvelle unité foncière;
- Les unités foncières résultant du morcellement sont comparables à plusieurs unités foncières existantes dans ce milieu;
- Les parcelles en culture et pacage continueront d'être louées pour utilisation agricole;

En conséquence il est proposé par Roger Couture, appuyé par Steve Houley et résolu à l'unanimité;

Que le conseil de la municipalité de Saint-Sylvestre appuie la demande d'autorisation de madame Danielle Roy et monsieur Rhéol Bissonnette auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'aliénation du lot 4 211 727 en faveur de Terres et Forêts Nappert Inc, d'une superficie de 14,28 hectares;

Que le conseil informe la Commission que l'objet de la demande est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur dans la municipalité.

Que le conseil informe la Commission que l'objet de la demande ne peut être réalisé hors de la zone agricole puisqu'il s'agit d'un morcellement de propriété agricole.

### **Résolution numéro 163-2017**

#### **Surveillance des travaux pour le système de déphosphatation**

Attendu que le mandat déposé par la firme WSP, en janvier 2016 au montant de \$ 15 995 plus taxes, concernait les plans et devis ainsi que la mise en place du système de déphosphatation ; attendu que ce mandat ne comprenait pas la surveillance des travaux d'installation; attendu que la firme WSP a déposé une soumission au montant \$ 3 500 plus taxes pour la surveillance des travaux d'installation du système de déphosphatation ; attendu que nous n'avons pas le personnel qualifié sur place pour surveiller ces travaux ; en conséquence, il est proposé par Sonia Lehoux, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité de confier le mandat de surveillance des travaux du système de déphosphatation à la firme WSP au montant de \$ 3500 plus taxes.

### **Résolution numéro 164-2017**

#### **Renouvellement de partenariat de l'office de Tourisme de Lotbinière**

Il est proposé par Sonia Lehoux, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité de payer le renouvellement à l'office du Tourisme Lotbinière pour l'année 2018 au montant de \$ 140 plus taxes, soit la tarification de base, pour une visibilité de notre municipalité et faire la promotion de nos activités

### **Résolution numéro 165-2017**

#### **Renouvellement du transport adapté pour l'année 2018**

Il est proposé par Steve Houley, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité de Saint-Sylvestre accepte qu'il y ait du transport adapté sur son territoire ;  
Que la municipalité de Sainte-Croix village soit nommée mandataire pour l'ensemble des municipalités ;

Que le service de transport adapté et collectif de Lotbinière soit délégué pour administrer le service ;

Que la municipalité de Saint-Sylvestre renouvelle l'entente précisant les modalités de la gestion du transport adapté ;

Que la municipalité de Saint-Sylvestre accepte de payer sa quote-part au coût de \$ 2.30/ habitant pour l'année 2018.

### **Résolution numéro 166-2017**

#### **Renouvellement d'assurances à la MMQ (Mutuelle des municipalités du Québec) pour l'année 2018**

Attendu que la mutuelle des municipalités du Québec nous a fait parvenir le renouvellement d'assurances de la municipalité pour l'année 2018 ; attendu que les élus ont pris connaissance du document de renouvellement d'assurances pour 2018, et ce pour un montant de \$ 16 576 plus les taxes; en conséquence, il est proposé par Steve Houley, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité d'accepter le renouvellement d'assurance de la Mutuelle des municipalités du Québec et de faire l'ajout d'un montant de un million en responsabilité civile ainsi que d'augmenter les frais de justice à \$ 100 000 au lieu de \$ 50 000 ; que ces modifications soient applicables à partir de la date de renouvellement soit au 31 décembre 2017.

### **Résolution numéro 167-2017**

#### **Achat des terrains de la fabrique**

Attendu que le diocèse du Québec a donné son autorisation à la fabrique de Saint-Sylvestre pour procéder à la vente de certains de ces terrains à la municipalité, telle que convenu dans la résolution #132-2017 ;

Attendu qu'il sera nécessaire de faire trois actes notariés, qui seront répartis de la façon suivante, telle entendu avec la fabrique de Saint-Sylvestre et le notaire Alain Bolduc ; soit :

- le lot 4 212 208, aire de jeux pour une superficie approximative de 4 992.4 m<sup>2</sup> pour un montant de \$ 10 000 ;
- le lot 4 212 207, d'une superficie approximative de 5 464.1 m<sup>2</sup> qui représente le terrain ou est situé l'école primaire L'Astrale, pour un montant de \$ 15 000, cet emplacement est sujet à une rente foncière de \$ 100/année, cette rente sera transférée à la municipalité de Saint-Sylvestre ;
- et celui d'une partie adjacent au cimetière, avec une superficie approximative de 3 610.8 m<sup>2</sup> pour \$ 5000, dont le plan projet de lotissement (minute 5768) préparé par l'arpenteur François Lehouillier en date du 1er décembre 2017, avec une servitude permanente d'égout en faveur de la municipalité étant déjà inscrite sur cette partie de terrain ;

en conséquence, il est proposé par Roger Couture, appuyé par Steve Houley et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre est en accord avec ce qui est proposé pour l'achat des terrains de la fabrique de St-Sylvestre ;  
qu'il est attendu que la municipalité va défrayer les montants reliés à l'arpentage ainsi qu'au contrat notarié, que le tout se régularise rapidement, que le maire et la directrice générale soit les personnes mandater pour signer tous les documents nécessaires se rattachant à ce dossier.

### **Rencontre des personnes et période de questions des citoyens**

Monsieur Rhéol Bissonnette était présent pour sa demande à la cptaq.

Monsieur Jean-Philippe Breton est venu demander ou est rendu le processus pour la modification des règlements d'urbanismes.

### **Rapport des comités**

**Bibliothèque** : Suite au rapport déposé par la bibliothèque La Rencontre, il faut statuer sur le montant annuel à verser pour l'année 2018.

### **Résolution numéro 168-2017**

#### **Allocation pour la Bibliothèque La Rencontre pour l'année 2018**

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'année 2016-2017 de la bibliothèque La Rencontre ; attendu que les besoins sont grandissants, que les bénévoles minimisent les dépenses et désirent offrir davantage à la population, il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Sonia Lehoux et résolu à l'unanimité de verser une somme de \$ 6200 à la bibliothèque La Rencontre pour l'année 2018.

**Loisirs** : Le coordonnateur aux loisirs est revenu à temps partiel, 2 jours/semaine. Il consacrera une bonne partie de son temps pour les glissades.

Pour le Syl Gym, une allocation de \$ 5800/année est versée pour aider à payer le kinésiologue. Le montant sera maintenu pour l'année 2018.

**Matières résiduelles** : Le budget pour l'année 2018 a été adopté.

**Centre Multifonctionnel** : Une rencontre a eu lieu le 14 novembre dernier.

**Inspecteur municipal** : On doit recommencer le processus avec la firme d'embauche suite au désistement du candidat. Gaéтан Bilodeau est revenu de vacances, il veut bien continuer à nous dépanner pour les urgences.

**M.R.C.** : Budget adopté le 22 novembre, prochaine rencontre le 10 janvier.

**Pompiers** : Une planification du budget avec le directeur incendie est prévue sous peu.

**Développement local** : Nous avons eu différents échanges avec l'entrepreneur général au sujet du commencement des travaux du développement résidentiel. Ce dernier nous a proposé trois options possibles.

### **Résolution numéro 169-2017**

#### **Option retenue pour le début des travaux du développement résidentiel (prolongement de la rue Huppé)**

Attendu que nous avons demandé à l'entrepreneur Construction BML Inc de nous proposer une date pour débiter les travaux du développement résidentiel ; attendu que l'entrepreneur nous a garanti le prix de la soumission ; attendu que pour divers imprévus auprès de la municipalité et de l'entrepreneur, les travaux ont dû être reportés ; attendu que trois options possibles ont été présentées à la municipalité; attendu qu'il y a des frais supplémentaires importants pour des travaux effectués en hiver ; attendu que la soumission déposée était en fonction de travaux fait en été ; en conséquence, il est proposé par Steve Houley, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité d'accepter l'option numéro trois proposée par Construction BML Inc le 1er décembre 2017 ; que la municipalité débutera ses travaux en mai, après la période de dégel ; que la municipalité accepte de défrayer le montant de \$ 3500 supplémentaire demandé par Construction BML Inc., qui correspond à l'augmentation de la main-d'œuvre suite aux prochaines négociations avec la CCQ.

**Corporation DÉFI** : Une Réunion pour les glissades s'est tenue le 29 novembre, une personne ressource est à prévoir pour combler les tâches faites par l'inspecteur lors des glissades. On pense demander à Mario Lemieux s'il est intéressé.

Stationnement chez Noëlla Delisle, des vérifications avec Boréa ont été faites, d'ici deux semaines, il ne devrait plus être utilisé.

**Comité éolien :** La prochaine rencontre du comité de suivi reportée au 21 décembre. Il ne reste que 3-4 éoliennes à monter. Tous les circuits ont été électrisés. Retard dans les vérifications d'éoliennes (certificat de conformité), il y en a environ une dizaine de conforme. Un poste de représentant du voisinage tombe vacant, une annonce a été placée dans le petit journal, mais la personne sortante peut se représenter.

**Résolution numéro 170-2017**  
**Adoption des comptes à payer**

Il est proposé Roger Couture, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés à partir du numéro 6997 à 7036 inclusivement tel que présentés dans le rapport.

**Questions diverses:** Noël magique à St-Flavien en fin de semaine, qui sont intéressés à assister au spectacle vendredi soir. Le maire ira représenter la municipalité.

Levée de l'assemblée est faite à 21 heures et 55 minutes, l'ordre du jour étant épuisé.  
Adopté à la séance du 15 janvier 2018.

---

Mario Grenier

---

Ginette Roger

Je, Mario Grenier, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal

---